

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 NOVEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00481

PLAN D' ACTIONS PLURIANNUEL EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES / HOMMES

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 19 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 59

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 63

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

Membres titulaires absents excusés :

M. Kamel BOUCHOU, Mme Frédérique CHAVE, M. Philippe DENIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOQCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

Le 01 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20211125-D20210048110

DATE D'AFFICHAGE :01 décembre 2021

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 NOVEMBRE 2021

PLAN D' ACTIONS PLURIANNUEL EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES / HOMMES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°2019-828 du 06/08/2019 dite « Loi de Transformation de la Fonction Publique »,
Vu le décret n°2020-528 du 04 mai 2020,
Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 14 octobre 2021,

Considérant que l'article 80 de la Loi de Transformation de la Fonction Publique prévoit que les collectivités territoriales et les EPCI de plus de 20 000 habitants élaborent et mettent en œuvre un plan d'actions pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle hommes / femmes ;

Considérant que la durée de ce plan ne peut excéder 3 ans renouvelables ;

Considérant que le décret n°2020-528 du 04 mai 2020 définit les modalités d'élaboration et de mise en œuvre de ces plans d'actions et que ceux-ci doivent comporter des mesures visant à :

- Évaluer, prévenir et le cas échéant, traiter les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes,
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois de la Fonction Publique. Lorsque la part des femmes ou des hommes dans le grade d'avancement est inférieure à cette même part dans le vivier des agents promouvables, le plan d'actions précise les actions mises en œuvre pour garantir l'égal accès des femmes et des hommes à ces nominations, en détaillant notamment les actions en matière de promotion et d'avancement de grade,
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale,
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes,
- Des axes supplémentaires peuvent être ajoutés.

Le plan d'actions a été élaboré sur la base des données issues d'un rapport de situation comparée (RSC) des femmes et des hommes et que ce RSC a été établi sur la base de données 2018, 2019 et 2020.

Le RSC a pris en compte les thématiques suivantes :

- Représentativité par sexe au sein de l'Etablissement,
- Positionnement,
- Répartition des sexes par métiers,
- Recrutements,
- Evolution professionnelle/promotion,
- Rémunérations,
- Articulation activité professionnelle et vie personnelle et familiale,
- Formation.

Au vu du Rapport Social Unique, notamment du rapport social comparé Femmes/Hommes, ce plan d'actions est construit afin de décliner la stratégie et les mesures destinées à réduire, prévenir ou traiter les écarts constatés.

Il définit notamment des objectifs de progression et des actions pour les atteindre et décrit pour chaque mesure les objectifs à atteindre, les indicateurs de suivi et un calendrier de mise en œuvre.

Le Comité Technique a été consulté et a émis un avis favorable sur le plan d'actions lors de la séance du 14 octobre 2021. Il sera informé annuellement de l'état de sa mise en œuvre.

Ce plan d'actions "Égalité professionnelle Femmes-Hommes" se décline en 6 axes :

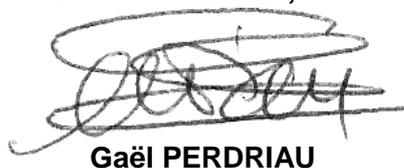
- 1/ Rendre effective l'égalité salariale et la mixité des métiers,**
- 2/ Combattre les freins dans les parcours professionnels des femmes,**
- 3/ Mieux articuler vie privée et vie professionnelle,**
- 4/ Renforcer la lutte contre les stéréotypes liés au sexe,**
- 5/ Intégrer davantage la thématique de l'égalité professionnelle dans le dialogue social,**
- 6/ Lutter contre le harcèlement moral et sexuel ainsi que les violences sexistes.**

Ce document sera rendu accessible aux agents par voie numérique et, le cas échéant, par tout autre moyen.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré, approuve le Plan d'Actions sur l'égalité professionnelle hommes-femmes fixé pour les années 2021, 2022 et 2023 (en annexe).

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU